



EDITION 2023 - VILLAGE DES SOLUTIONS DE DEMAIN

REGLEMENT DES TROPHEES DE L'ENCOURAGEMENT

Quoi ? Les Trophées de l'encouragement visent à mettre en lumière et à rencontrer des hommes et des femmes qui ont pour projet de créer une activité à fort impact social, sociétal, environnemental en Meurthe-et-Moselle.

Les porteurs se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire dans ses quatre dimensions : territoriale, utilité et innovation sociale, environnementale et démocratique. Pour en savoir plus : <http://meurthe-et-moselle.fr/actions/economie-solidaire>

Cibles : Peuvent participer à ces Trophées de l'encouragement, des porteurs de projet de **nouvelles idées d'activités, de services, de produits** (innovations technologique, sociale ou organisationnelle) qui pourraient être déployées dans un avenir proche et être **créatrices de valeur économique et sociale**. Les thématiques doivent répondre aux **besoins des territoires** (silver économie, économie circulaire, circuits courts, services aux citoyens, éducation, habitat, etc...) **et / ou** s'inscrire dans une dynamique de transitions.

Transition : « *La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.* »
Source : Oxfam France

Echanges avec le public et visualisation : Les porteurs de projet sélectionnés seront présents ou représentés lors de la manifestation « Le village des solutions de demain » les 24 et 25 novembre 2023. Cet événement se tiendra dans les locaux du Département de Meurthe-et-Moselle et sera ouvert aux professionnels et au grand public. Ainsi les porteurs pourront présenter les produits et services imaginés pour recueillir avis et conseils et se faire connaître.

Ces produits et services ne pourront être vendus.

Les projets doivent pouvoir être visualisés sous forme de prototype, maquette, flyer, affiche, diaporama, vidéo, etc. Visualiser une solution, c'est donner à l'idée une première forme

tangible et concrète. Ces présentations aideront à préfigurer le fonctionnement de la solution en situation réelle et le public pourra ainsi contribuer à son amélioration. Le porteur pourra proposer aux futurs usagers une première expérience du service, du produit. Les citoyens intéressés pourront s'inscrire pour connaître l'évolution du projet, voire participer à son amélioration avant lancement.

Délais de dépôt de candidature

Le candidat devra dûment compléter le formulaire en ligne, du 8 juin au 8 septembre 2023 minuit.

Sélection des dossiers

Les dossiers seront sélectionnés par un comité composé notamment des chargés territoriaux d'économie solidaire (CTES), d'un représentant de la direction du développement, du vice-président délégué à l'attractivité, des lauréats de la dernière édition des trophées et de 2 membres du Comité technique partenarial « Le Village des solutions de demain ».

Critères de sélection

- Le porteur de projet doit résider en Meurthe-et-Moselle ou y développer son projet,
- Le respect des valeurs de l'Économie sociale et solidaire,
- La nature de l'idée, à savoir si elle est innovante (produit, procédé, organisation, marketing...) et /ou si elle s'inscrit dans une dynamique de transitions.
- Le projet doit être en émergence, en cours de validation, en phase de tests. Il ne pas avoir généré de chiffres d'affaires ou de ressources au moment du dépôt du dossier.

Les candidatures de porteurs de projets en couveuses d'activités pourront être examinées à condition que le projet ne soit pas à un stade de maturité avancé et qu'il ne dégage par un chiffre d'affaires conséquent.

Si le nombre de candidats répondant aux critères d'éligibilité dépasse la capacité d'accueil, alors les critères de sélection suivants s'appliqueront :

- la diversité des projets,
- la répartition géographique des projets,
- le caractère innovant des projets.

Vote du Public

Le public présent à l'événement « Le Village des solutions de demain » sera appelé à voter pour son coup de cœur.

Les visiteurs qui le souhaitent pourront laisser leur adresse mail afin d'être tenus informés des évolutions du ou des projets souhaités.

Récompenses

Le lauréat qui aura reçu le plus de voix recevra « le Trophée de l'encouragement » et bénéficiera d'un accompagnement en ingénierie et d'un appui en valorisation par le biais de supports de communication.

Les deux autres candidats bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie, et d'un appui en valorisation par le biais de supports de communication.

Ces récompenses seront remises lors d'un évènement ultérieur organisé par le département de Meurthe et Moselle.

Dépôt Huissier

Le règlement sera déposé auprès des Huissiers de justice Associés la SELARL VELEV François Xavier-Boulangier Damien, 4 rue des Carmes à Nancy.

Renseignements

Eric MARION - TERRES DE LORRAINE
emarion@departement54.fr – 03 83 62 06 40

Christine MELLE - LUNEVILLOIS
cmelle@departement54.fr – 03 55 66 81 12

Marie-Pierre SANGNIER - VAL DE LORRAINE
mpsangnier@departement54.fr – 03 54 50 76 14

Anne-Sophie MEYER - GRAND NANCY
asmeyer@departement54.fr - 03 83 53 53 85

Sébastien LAVAUX - BRIEY
slavaux@departement54.fr - 03 5749 8125

Catherine MENGEL
cmengel@departement54.fr - 03 83 94 55 80

Le 6 Juin 2023,